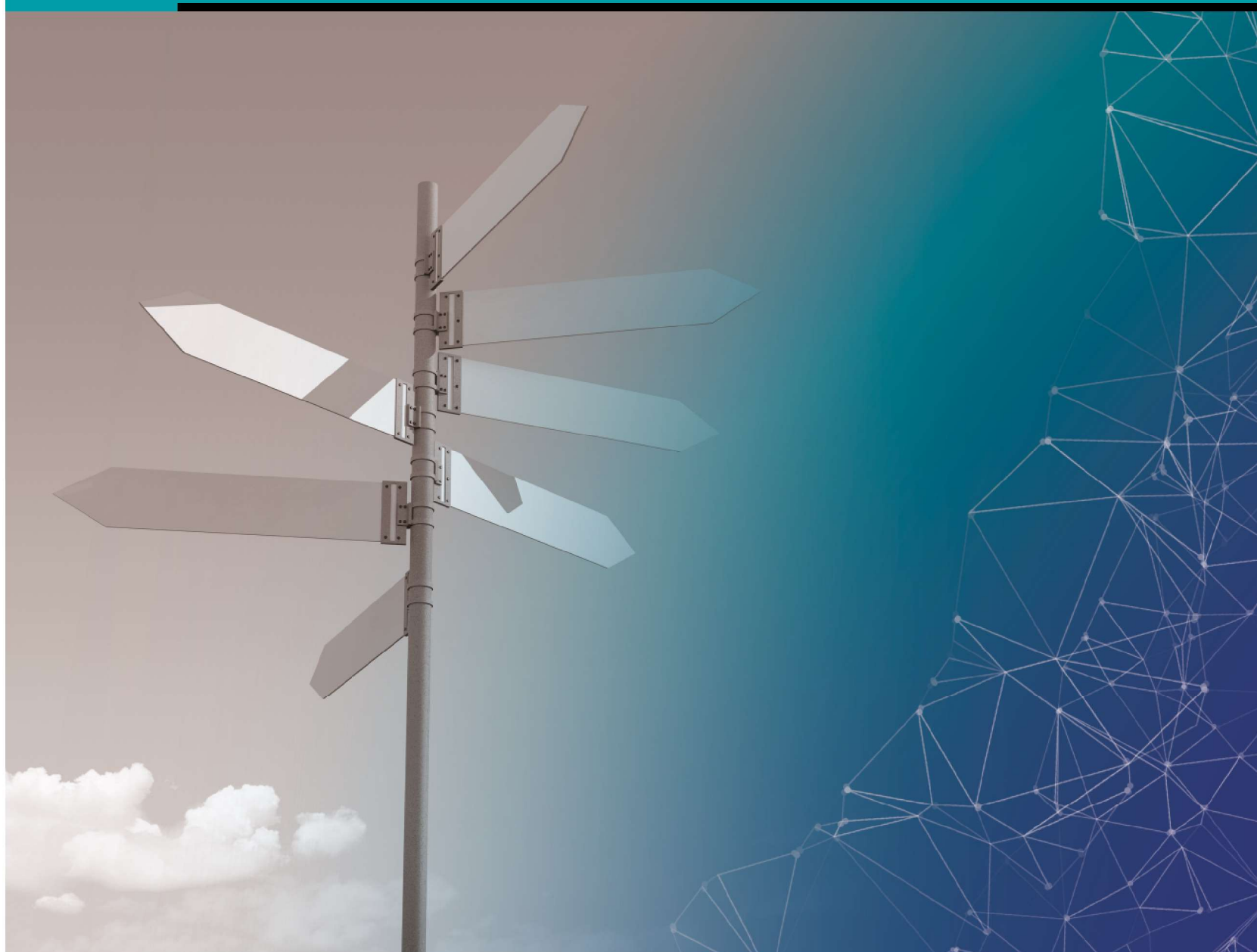


Formation à la fonction de Prestataire de Services et Distributeur de Matériel: PSDM



Formation à la fonction de Prestataire de Services et distributeur de matériels (PSDM)

Objectif global

Devenir PSDM : Formation conforme aux objectifs et contenus définis réglementairement, par le Décret du 23 décembre 2012.

Objectifs professionnels

-Acquérir les compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les intervenants employés par les prestataires de services et distributeurs de matériels exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de personnes malades, présentant une incapacité ou un handicap

Public

Tout personnel exerçant dans une structure de prestation de services et distribution de matériel médical

Profil de l'intervenant

Consultants Formateurs: ergothérapeute, gérant de structure de PSDM...

Méthodes pédagogiques

Formation hybride : 70 % en autonomie en distanciel, 30 % en regroupement présentiel- Plateforme en elearning - Accès à des ressources et supports en ligne, capsules vidéos, quiz, illustrations, cas d'études, cas concrets, applications numériques, témoignages, retours d'expériences

Conditions

Durée	25 ou 28h, selon profil intervenant ou garant
Lieu	70% distanciel, 1 jour en présentiel (nous consulter)
Tarif	Coût individuel ou groupe, Nous consulter
Validation	Attestation de formation

Programme

Pré-requis

Accès Réseau, connexion internet, ordinateur ou tablette- Savoir ouvrir des applications et naviguer sur sites

Modalités d'évaluation & accompagnement

Recueil des attentes et besoins en amont, via un questionnaire en ligne - Questions - réponses- Sondage en ligne

Contenu

1/ Contexte Réglementaire (3.5 h ou 7 h)

Le système de santé et la protection sociale - L'organisation du système de santé au niveau national et régional et les principales agences. - Le parcours du dispositif médical - Les différents régimes et organisation des caisses d'assurance maladie - La CMU, les mutuelles. La réglementation : Le décret n° 2006-1637 du 19 décembre 2006 relatif aux prestataires de services et distributeurs de matériels - les règles professionnelles : secret professionnel, confidentialité, principes de dignité, éthique - les règles de bonnes pratiques : la convention nationale de tiers payant - L'arrêté du 19 décembre 2006

2/ Environnement Professionnel (7 h)

Les différents acteurs et différentes structures intervenant auprès du patient, leur rôle et responsabilité Les différents matériels et services - Le rôle et les missions de l'intervenant et du garant - Les règles professionnelles, de bonnes pratiques et d'éthique - Les relations avec les différents acteurs au sein du parcours de soins.

3/ Hygiène et Sécurité (7h)

Les risques liés à l'hygiène et la sécurité des matériels et dispositifs médicaux suivant les quatre catégories - Les moyens de prévention - Les relations professionnelles entre le prestataire de service et distributeur de matériel et les différents acteurs et la responsabilité du PSDM- Notion de matériovigilance ou de pharmacovigilance: signalement d'effets indésirables, le circuit de signalement, les acteurs, les outils, traçabilité.

4/ intervention auprès de la personne fragilisée (7h

Définition de la maladie et du handicap - Les modalités d'intervention dans un lieu privé, notion d'espace personnel, d'intimité - Les attitudes et comportements adaptés - Notions de base sur la communication et la relation à autrui.



Carole Edon-Lamballe
T. 06 75 21 41 75 / 09 71 00 26 59
contact@formedic.fr
Formedic – Agrément Organisme de formation : 91340855634 / 128 rue de la Boétie, 75008 Paris

Formedic